

**SITUATION CONCERNANT LA FIÈVRE APHTEUSE EN BULGARIE**

Communication présentée par l'Union européenne

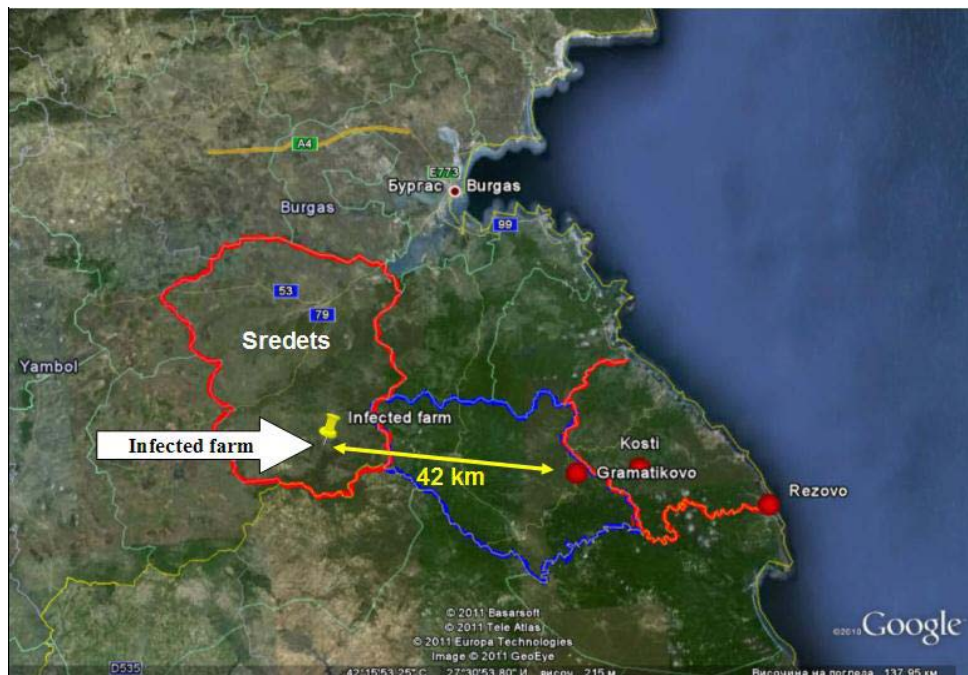
Addendum

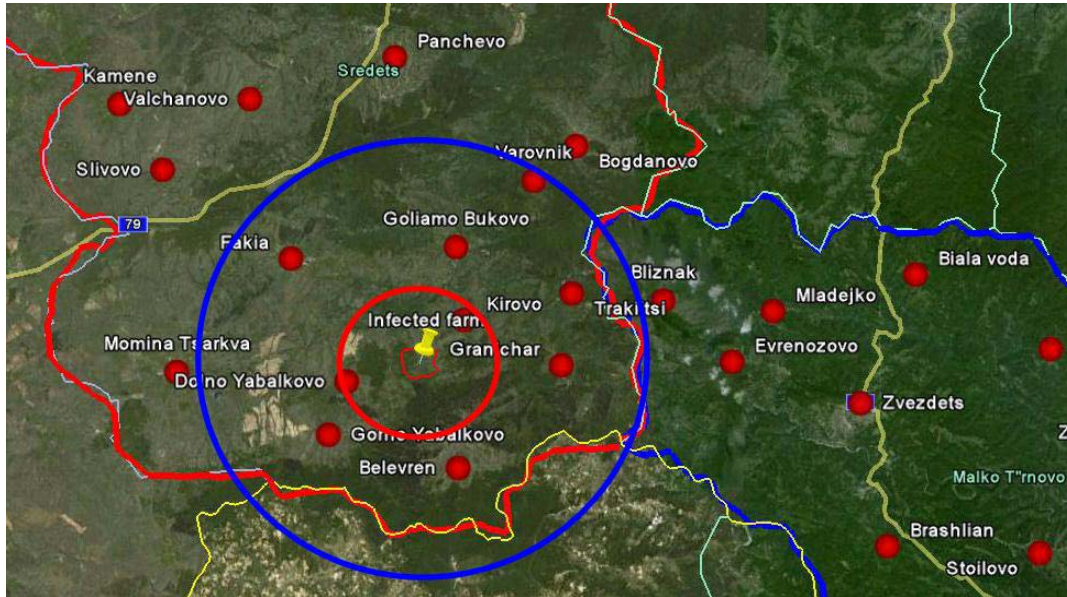
La communication ci-après, reçue le 28 mars 2011, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

**I. POINT SUR LA SITUATION**

1. Le 19 mars 2011, la Bulgarie a signalé un nouveau foyer de fièvre aphteuse (foyer 4) dans la commune de Sredets, ayant touché un troupeau de 143 bovins de boucherie dans un pâturage clôturé. Plusieurs animaux de ce troupeau présentaient des lésions remontant à quatre ou cinq jours et ont réagi positivement à une épreuve d'identification de l'agent pathogène (PCR) et négativement à un test de détection des anticorps. Tous les animaux sensibles dans un rayon de 3 kilomètres autour des installations infectées seront abattus, et ceux qui se trouvent dans un rayon de 3 à 10 kilomètres seront soumis à des tests.

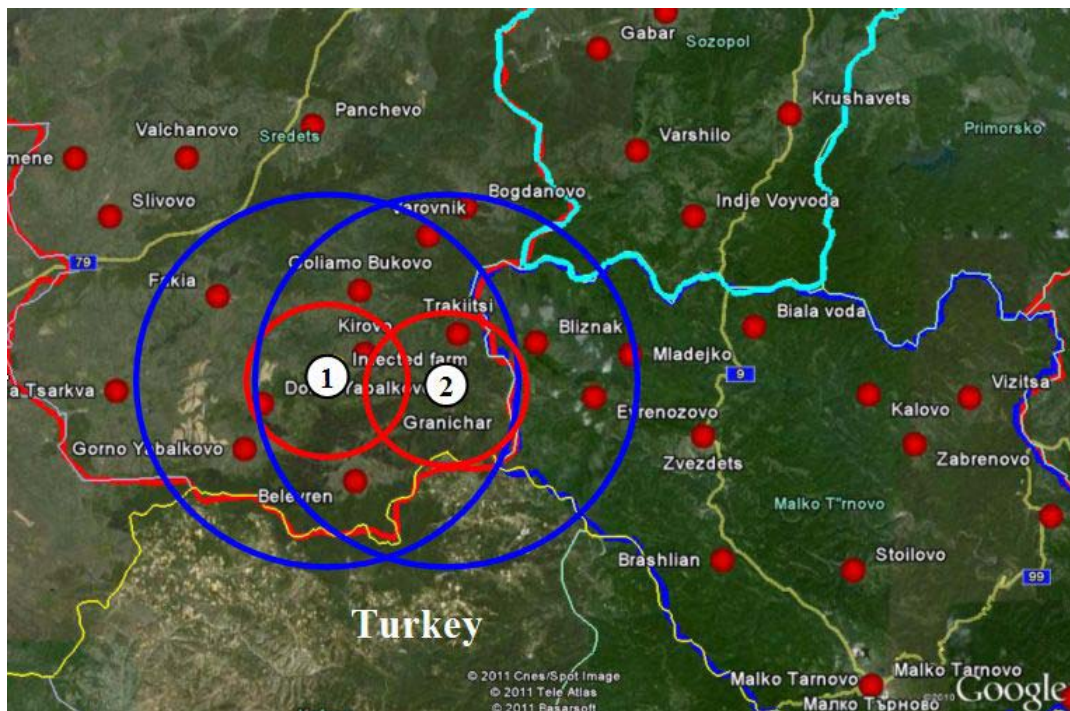
Foyer 4 (19 mars 2011)





2. Le 23 mars 2011, dans le cadre d'examen clinique de routine, des signes cliniques de la fièvre aphteuse ont été observés dans un troupeau de bovins d'un village situé dans la zone de surveillance de 10 kilomètres: à Granichar, à une distance de 6 kilomètres des installations infectées du foyer 4 dans la commune de Sredets. Le 24 mars 2011, le Laboratoire national de référence de Sofia a confirmé le diagnostic (foyer 5). Tous les animaux dans un rayon de 3 kilomètres autour des installations infectées seront abattus, et ceux qui se trouvent dans un rayon de 3 à 10 kilomètres seront soumis à des tests.

Foyer 5 (24 mars 2011)

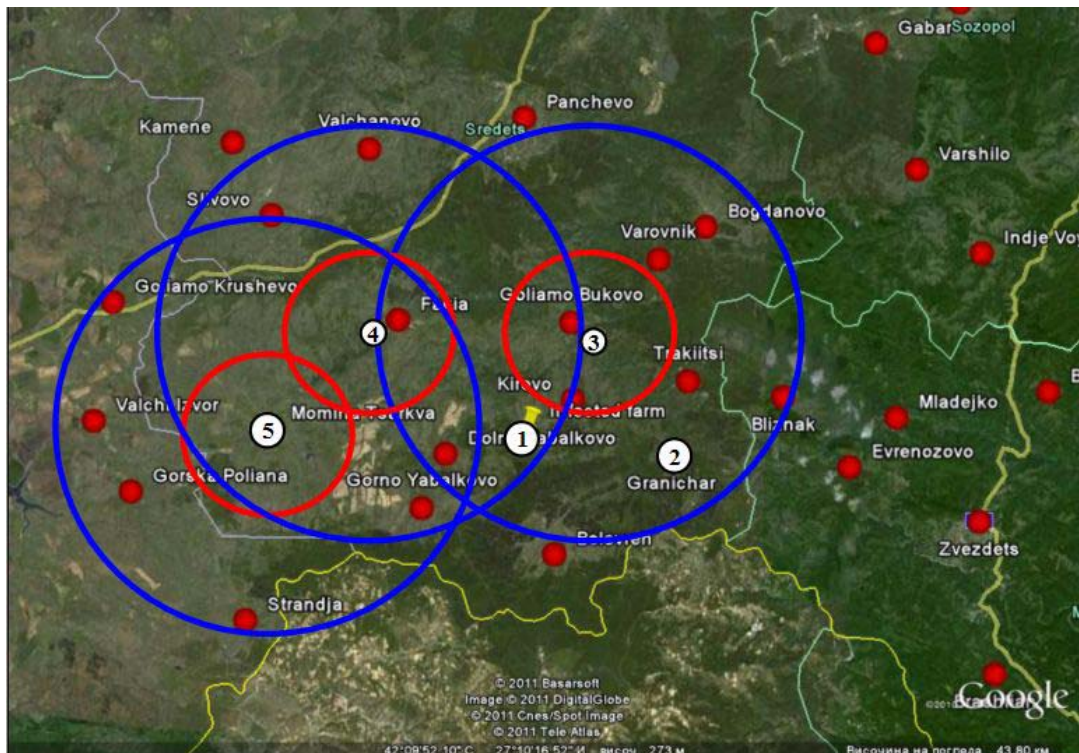


*Légende: Localisation du foyer 4 (indiqué par le chiffre "1" dans l'image ci-dessus) et du foyer 5 (indiqué par le chiffre "2").*

3. En outre, le 25 mars 2011, les autorités bulgares ont informé l'Union européenne de la confirmation d'autres foyers de fièvre aphteuse touchant des animaux domestiques, détectés le 24 mars 2011 dans la commune de Sredets, dans:

- un élevage bovin et porcin près du village de Goliamo Bukowo (foyer 6);
- un élevage bovin près du village de Fakia (foyer 7); et
- un élevage bovin près du village de Momina Tsarkva (foyer 8).

Tous les animaux sensibles dans un rayon de 3 kilomètres autour des installations infectées sont abattus, et ceux qui se trouvent dans un rayon de 3 à 10 kilomètres ont été soumis à des tests.



Légende [état de la situation le 28 mars 2011 à midi]: Localisation des foyers 4 et 5 (indiqués par les chiffres "1" et "2" dans l'image ci-dessus) et localisation des foyers 6, 7 et 8 (indiqués par les chiffres "3", "4" et "5").

## II. ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

4. Avant le 19 mars, au vu de l'évolution favorable de la situation concernant la maladie, l'Union européenne appuyée par les États membres s'est proposée de réduire la région à haut risque à deux communes uniquement (Malko Tarnovo et Tsarevo – annexe I) jusqu'au 30 avril 2011, et d'inclure dans la région à faible risque (annexe II) seulement les trois communes voisines de la région de Burgas, à savoir Sredets, Sozopol et Primorsko. Cette décision n'a PAS été formellement adoptée.

5. Au lieu de cela, compte tenu des nouveaux foyers signalés depuis le 19 mars 2011, l'Union européenne appuyée par les États membres a décidé de retenir des régions plus étendues, comme initialement mentionné dans la Décision 2011/44/EU, et de prolonger la période d'application jusqu'au 30 juin 2011. Cette décision sera formellement adoptée avant le 31 mars 2011.

6. L'Union européenne a régulièrement communiqué des renseignements aux partenaires commerciaux internationaux sur l'évolution de la situation concernant la fièvre aphteuse en Bulgarie et sur les actions menées pour empêcher toute dissémination de la maladie à partir de la région touchée, y compris les restrictions commerciales.

7. Pour davantage de renseignements, une chronologie des principaux événements et des actions menées par la Commission est disponible sur le site Internet suivant: [http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/controlmeasures/fmd\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/controlmeasures/fmd_en.htm).

---